



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25 / 04 / 2023

Dossier complet le : 25 / 04 / 2023

N° d'enregistrement : 2023-7025

### 1 Intitulé du projet

Demande d'examen au cas par cas des modifications des conditions d'exploitation et de réaménagement de la carrière de sables siliceux industriels SAMIN de Villeneuve-sur-Verberie et Villers-Saint-Frambourg-Ognon (60)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

SAMIN

Raison sociale

STE D'EXPLOITATION DE SABLES ET MINERAUX

N° SIRET

5 7 2 1 3 4 5 8 3 0 0 2 2 6

Type de société (SA, SCI...)

Société Anonyme

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

GERARDIN

Prénom(s)

Hadia

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE	Rubrique 2510-1 - Exploitation de carrière

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du périmètre exploitable au sein du périmètre autorisé de la carrière de sables siliceux industriel de la Butte du Moulin, en réduisant de 30 m la bande de 40 m laissée entre l'exploitation et la forêt d'Halatte au Nord-Ouest du site.

Approfondissement de la côte minimale de fond de fouille de 117,5 m NGF à 107 m NGF suite aux sondages de reconnaissance effectués en juin-juillet 2021.

Modification du réaménagement du site afin de prendre en compte les dispositions prises en faveur de l'avifaune.

Le sable est, soit directement commercialisé après criblage en carrière, soit transporté par camions à l'usine de traitement de sable de Moru, également exploitée par SAMIN, sur la commune de Pontpoint (60) à 5 km au Nord de la carrière.

SAMIN n'apportera aucune modification à la surface autorisée, la durée de l'autorisation, le rythme d'extraction et la puissance de l'installation de traitement.

#### 4.2 Objectifs du projet

Aujourd'hui, malgré les 10 années restantes d'autorisation, SAMIN ne dispose plus que de 3 années de réserves en sable de qualité verrière sur le site de la Butte du Moulin.

Ainsi, SAMIN souhaite pérenniser son activité sur le site de la Butte du Moulin afin de poursuivre l'alimentation de l'usine de Moru et optimiser la coordination du réaménagement avec l'avancée de l'extraction.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Décapage sélectif des terrains (non encore exploités) à la pelle hydraulique sur une épaisseur de 5 mètres. Stockage temporaire des terres végétales en merlons d'une hauteur inférieure à 2 m, ou réutilisation directe pour la remise en état. Les stériles de découverte calcaires sont utilisés directement pour la remise en état coordonnée.

Extraction de sables siliceux, à l'aide de chargeuses et de pelles hydrauliques, dans la continuité de l'exploitation actuelle (même méthode d'exploitation).

Les sondages réalisés en 2021 ont mis en évidence que le toit des argiles est soit plus profond soit inexistant sur la partie Ouest de la carrière.

Le fond de fouille est défini à environ 107 m NGF à l'Ouest et 125 m NGF à l'Est avec un plateau intermédiaire à 117,5 m NGF dans le cadre du nouveau phasage d'exploitation. Le fond de fouille sera en permanence à au moins 4 m des argiles de Villeneuve-sur-Verberie.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En premier lieu, la zone en cours d'exploitation au Nord-Ouest sera approfondie jusqu'à la côte 107 m NGF afin d'optimiser l'exploitation du sable verrier. Le gisement continuera d'être exploité sur cette zone.

En parallèle de cet approfondissement, une partie exploitable de la bande des 30 m sera décapée puis exploitée dans la continuité du phasage d'extraction.

Cela permettra d'harmoniser le front Nord en prenant en compte à la fois l'avancée de l'exploitation et l'approfondissement du fond de fouille.

Le réaménagement de la carrière continuera d'être réalisé de manière coordonnée à l'exploitation.

Les méthodes d'extraction et de valorisation du sable ainsi que la gestion des stériles de découverte et d'exploitation restent inchangées.

L'établissement fonctionne les jours ouvrables de 7h à 16h45 ordinairement. Le site peut être en activité de 6h à 19h lors d'un besoin de production exceptionnelle ou lors des campagnes de décapage.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de carrière initial a été soumis à Demande d'Autorisation Environnementale (rubrique 2510-1).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale autorisée de la carrière Rythme d'extraction maximal	89 ha 69 a 72 ca 450 000 t/an

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " N Lat. :   °   ,   " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

SAMIN est autorisée, par l'Arrêté Préfectoral du 3 avril 2003, à exploiter une carrière de sable industriel, sur les communes de Villeneuve-Sur-Verberie et Villers-Saint-Frambourg-Ognon, au titre de la rubrique 2510-1 des ICPE, à un rythme d'extraction maximal de 450 000 t/an.

L'autorisation actuelle porte sur une surface de 89 ha 69 a 72 ca et a été accordée pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 2 avril 2033.

Elle inclut une installation de traitement mobile, déclarée par antériorité le 7 mars 2014 pour une puissance de 90 kW (rubrique 2515-1b).

Le nouveau projet concerne l'extension du périmètre exploitable sur la partie Nord-Ouest, l'approfondissement du fond de fouille en partie Nord-Ouest de 117,5 à 107 m NGF et les modifications de la remise en état en faveur de l'avifaune.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La bordure Nord-Ouest de la carrière est partiellement intégrée dans la ZNIEFF de type 1 n° 220005064 « Massif forestier d'Halatte ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière est localisée au sein du Parc Naturel Régional FR8000043 « Oise-Pays de France ».

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière se trouve dans le site inscrit de la Vallée de la Nonette. Aujourd'hui, le sommet de la carrière est visible depuis la D932A, malgré la mise en place d'un merlon paysager. Ce merlon sera prolongé en partie Ouest jusqu'à se connecter à la forêt et permettra progressivement à la végétation de masquer la totalité de la vue depuis Villers Saint Frambourg. La topographie empêche les vues depuis les villages d'Yvilliers et Villers-Saint-Frambourg en contrebas.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et du bois du roi » dans la zone d'étude écologique (limite Nord de la carrière) ;</li> <li>• La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » dans la zone d'étude écologique (limite Nord de la carrière).</li> </ul>
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière est à proximité immédiate de la forêt d'Halatte au Nord-Ouest. Cela concerne le "site classé des Hauts de France : Forêt et ses glacis agricoles".

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserves totales de sables à extraire : 1 534 000 m <sup>3</sup> / 2 301 000 t Rythme d'extraction maximal : 450 000 t/an
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site et infrastructures existants, absence d'impact supplémentaire lié au projet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enjeux variant d'assez fort à faible sur la zone d'étude, notamment sur la zone en cours de réaménagement. Enjeu global faible au droit de la zone d'approfondissement et d'extension du périmètre exploitable. Après application des mesures décrites dans le dossier d'accompagnement, impact faible et maîtrisé, voire positif pour la biodiversité locale avec la nouvelle remise en état.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De fait, les espèces inféodées aux boisements et landes de la directive « Oiseaux » ne verront pas leurs habitats impactés par le projet. Le dérangement généré par les travaux de la nouvelle emprise projet ne sera pas supérieur à celui déjà généré par la carrière actuellement en exploitation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en exploitation de 2,23 ha de terrains compris dans le périmètre autorisé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa modéré de retrait gonflement des argiles, comme pour la carrière actuelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies empruntées par les camions de transport du projet (RD932A et A1) sont correctement dimensionnées et supportent déjà le trafic généré par la carrière. Les camions ne traversent aucun bourg pour accéder à la RD932A. Le rythme d'extraction maximal restera inchangé dans le cadre de ce projet, et il n'y aura pas d'accueil de matériaux inertes extérieurs. L'impact résultant sur le trafic routier est donc négligeable.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activité de carrière génératrice de bruit (trafic routier, engins, crible, circulation sur le site, chargement/déchargement des camions et installations). Absence d'impact supplémentaire pour les ZER à proximité (Cf. modélisation dans le dossier d'accompagnement).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activité de carrière génératrice de vibrations (trafic routier, engins, crible, circulation sur le site, chargement/déchargement des camions et installations).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage pendant les horaires d'ouverture en cas de nécessité (nuit hivernale, intempéries...), comme actuellement. Ouverture de 7h à 16h45 ordinairement, 6h à 19h lors d'un besoin de production exceptionnelle ou lors des campagnes de décapage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume de stériles d'extraction : 169 000 m3 Volume de découverte foisonné à 10 % : 286 000 m3 Intégralement réutilisés dans le cadre de la remise en état de la carrière.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de sensibilités particulières. Augmentation de la connaissance archéologique du secteur (décapage et exploitation au Nord-Ouest du site).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terres agricoles seront mises en exploitation, toutefois l'activité est restreinte au périmètre autorisé.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

La carrière est existante. Les incidences du projet en dehors du périmètre actuellement autorisé sont négligeables à nulles, elles ne sont donc pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sensibilités particulières pour les eaux souterraines et les milieux naturels (avifaune notamment).  
L'ensemble des mesures décrites dans le dossier et l'AP d'autorisation seront conservées et mises en œuvre, à l'exception des mesures écologiques qui sont mises à jour ci-après (notamment pour la remise en état) :

- MR1 : Utilisation de taxons indigènes ou assimilés dans le cadre des aménagements paysagers
- MR2 : Végétalisation des stocks de terre végétale issus des décapages
- MR3 : Revégétalisation et diversification des substrats des talus
- MR4 : Décapage des secteurs de friches hors période de nidification
- MR5 : Prise en compte de la colonie de Guêpier d'Europe au cours de l'exploitation
- MR6 : Contrôle et surveillance par un ornithologue des colonies d'espèces rupicoles
- MR7 : Modification des conditions d'aménagement de la zone écologique
- MA1 : Suivis écologiques des espèces et habitats à enjeux

Ces mesures sont présentées dans le dossier d'accompagnement.

Le fond de fouille en partie Ouest restera en permanence 4 mètres au-dessus des argiles de Villeneuve-sur-Verberie lorsque ces argiles sont présentes, soit 107 m NGF au minimum.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier d'accompagnement de la demande d'examen au cas par cas	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GERARDIN

Prénom Hadia

Qualité du signataire Directrice générale

A Cambevoie

Fait le 24/04/2023



Signature du (des) demandeur(s)